



REPUBLIQUE DU BENIN

**Autorité contractante : Caisse des Dépôts et
Consignations du Bénin (CDC Bénin)**

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 21 Novembre 2024

Pour les prestations de :

**Recrutement d'un cabinet pour la formation du
personnel de la CDC au plan National sur plusieurs
thématiques.**

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DRHMG_98977

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2024

Imputation budgétaire :

Novembre 2024

BON A LANCER

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : **Recrutement d'un cabinet pour la formation du personnel de la CDC au plan National sur plusieurs thématiques.**

Référence du marché : PI_DRHMG_98977

Avis N° : AMI 012/CDCB/DG/PRMP/2024 du 21/11/2024



1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin), version n°4, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 22 octobre 2024.
2. La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds, afin de financer les activités inscrites au PTA 2024, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement d'un cabinet pour la formation du personnel de la CDC au plan National sur plusieurs thématiques.**
3. Les prestations comprennent, le **recrutement d'un cabinet pour la formation du personnel de la CDC au plan National sur plusieurs thématiques.** L'objectif général est d'assurer une mise à niveau permanente du personnel de la CDC Bénin à travers des formations spécifiques à savoir : développer les compétences du personnel pour mieux l'adapter au besoin de l'Institution, faire l'évaluation post formation du personnel formé, organiser des séances de knowledge management par thématique.
4. Le délai de réalisation de la mission est de **deux (02) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service indiquant le démarrage des prestations non compris les délais de validation des différents rapports.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du consultant en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du consultant dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du consultant dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du consultant, liste du personnel professionnel à affecter à la mission, etc.). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le /les dernier (s) candidats(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (02) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions technique et financière et un candidat sera sélectionné selon la méthode de : Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC).
9. Aux dates et heures limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut soit contacter d'autres cabinets ou firmes en fonctions de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

DON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
<p>1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations</p>	[10]	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription du domaine « formation » ou « renforcement des capacités » sur le RCCM ou les Statuts. (10 points) - Non-inscription du domaine « prestation intellectuelles » ou « formation » ou « élaboration de plans de formation » sur le RCCM ou les Statuts. (00 point) 	<p>Le RCCM ou les Statuts</p>
<p>2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années</p>	[25]	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Avoir réalisé au moins cinq (05) missions de formation et d'élaboration de plan de formation du personnel au profit de l'Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes au cours des dix (10) dernières années. <ul style="list-style-type: none"> - 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) à raison de 5 pts ; - 01 expérience non complète = 00 pt • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC + 5 en ressource humaine ou domaine équivalente justifié par la copie légalisée du diplôme (5 points) : Diplôme valide = 5 pts 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement à savoir attestation de travail ou attestation de participation ou attestation de bonne fin d'exécution.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		<p>Diplôme non valide = 00 pt ;</p> <p>Avoir participé au cours des 10 dernières années à la réalisation d'au moins cinq (05) missions de formation et d'élaboration de plan de formation du personnel au profit de l'Administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes justifié par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation :</p> <p>01 attestation valide = 04pts 01 attestation non valide= 00 pt</p>	<p style="text-align: center;">BON A LANCER</p>
<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années</p> <p style="text-align: right;">[50]</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Avoir réalisé au moins deux (02) missions de formation et d'élaboration de plan de formation du personnel au profit d'institutions financières ou bancaires publiques ou agréées établies au Bénin : <ul style="list-style-type: none"> - 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyée des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) à raison de 25 pts ; - Une expérience non complète = 00 pt • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples). <p>Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</p>

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		<p>Le personnel d'encadrement doit participer au cours des 10 dernières années à la réalisation d'au moins deux (02) missions de formation et/ou d'élaboration de plan de formation du personnel au profit d'institutions financières ou bancaire publique ou agréer établi au Bénin justifié par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation :</p> <p>01 attestation valide = 25 pts 01 attestation non valide = 00 pt</p>	Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement à savoir attestation de travail ou attestation de participation ou attestation de bonne fin d'exécution.
4. Organisation technique et managériale du cabinet	[05]	<ul style="list-style-type: none"> - Note de Présentation du cabinet = 2,5 pts - Organigramme = 2,5 pts 	<ul style="list-style-type: none"> • Note de présentation du Cabinet et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	<p>➤ Chef de mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expert en Ressources Humaines, titulaire d'un diplôme Bac+5 en ressources humaines (1 point) - Avoir au moins quinze (15) années d'expérience dans le domaine des ressources humaines (1 point) ; <p>➤ Expert Associé N°1 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liste du personnel et copie simple des diplômes + les CV et attestation de travail ou de service fait légalisée.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		<p>- Expert-Comptable titulaire d'un diplôme d'expert-comptable (1 point)</p> <p>- Avoir au moins quinze (15) années d'expérience dans le domaine de l'audit interne et évaluation des opérations (1 point) ;</p> <p>➤ <u>Expert Associé N°2 :</u></p> <p>- Expert /Formateur juriste, titulaire d'un diplôme bac+5 en droit. (1 point)</p> <p>- Avoir au moins quinze (15) années dans le domaine des affaires juridiques (1 point) ;</p> <p>➤ <u>Expert Associé N°3 :</u></p> <p>- Expert/Formateur en Communication, titulaire d'un diplôme bac+5 en communication. (1 point) ;</p> <p>- Avoir au moins quinze (15) années d'expérience dans le domaine de la communication et RSE. (1 point)</p>	

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		<p>➤ Expert Associé N°4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expert/Formateur en Energie, titulaire d'un diplôme bac+5 en Energie. (1 point) ; - Avoir au moins quinze (15) années d'expérience dans le domaine de l'investissement d'intérêt général (1 point) 	
TOTAL	[100]		

NB: La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante (60) points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.



11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

**Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDCB sis au 1^{er} Étage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Tél : (+229) 21 31 00 52 01 BP : 1689 Cotonou, Courriel : prmp.cdcb@cdcb.bj
Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures 30 min et 14 heures à 17 heures 30 min.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 22 Novembre 2024. Le dossier de présélection en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDC Bénin sis au 1^{er} Étage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Tél : (+229) 21 31 00 52 01 BP : 1689 Cotonou, Courriel : prmp.cdcb@cdcb.bj, Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures** à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF le tout dans une enveloppe unique portant la mention ci-après : « **AMI 012./CDCB/2024, recrutement d'un cabinet pour la formation du personnel de la CDC au plan National sur plusieurs thématiques** à l'adresse ci-après **Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) ; Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), sise au 1^{er} Étage de l'immeuble « LE JATOBA » à côté de la Direction de l'Émigration et Immigration, Avenue Jean Paul II, lot 20, zone résidentielle, Tél : 21 31 00 52 ; 01 BP : 1689 Cotonou ; au plus tard le 02 Décembre 2024 à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours

par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou le21/11/.....2024

La Personne Responsable des Marchés Publics,


Herbert Emmanuel VIEYRA



I. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant
de l'Autorité Contractante/structure
déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure
déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation